



**FLASH INFO SCPN du 5 octobre 2015**

## **DECLARATION PREALABLE AU CTRPN DU 5 OCTOBRE 2015**

Madame la Présidente,  
Mesdames et messieurs,

Ce comité technique, qui sera appelé à se prononcer sur deux projets de réforme d'importance pour la Police Nationale, se tient en un jour triste, qui rappelle s'il en était besoin le danger que comporte par essence le métier de policier. Nos pensées vont en ces instants précis à notre collègue de la BAC de Saint-Denis, grièvement blessé alors qu'il accomplissait sa mission d'anti délinquance ce matin à Saint-Ouen.

Les attentions ont pu être captées ces mois derniers par les efforts engagés dans la lutte contre le terrorisme et le traitement de la pression migratoire. Elles ne doivent toutefois pas faire perdre de vue les menaces et les exigences de la police du quotidien, celle qui fait rempart contre la petite et moyenne délinquance.

C'est notamment sur cette police du quotidien, la généraliste, celle souvent laissée sans moyens, pressurée de toutes parts mais aussi trop souvent méprisée dans sa reconnaissance que nous devons nous pencher en premier lieu, au travers du projet de circulaire portant organisation territoriale de la sécurité publique.

Nous sommes nombreux à partager le constat qui motive la réforme : l'organisation type des DDSP et des circonscriptions, fixée par des instructions anciennes, n'est plus adaptée à des contraintes en évolution permanente.

Les créations successives de nouvelles structures, au gré notamment de commandes politiques, ont pu générer une fragmentation excessive des effectifs et des missions, parfois au préjudice du cœur de métier : la mission Police Secours. Les variations constantes des moyens et des enjeux réclament souplesse et possibilités d'adaptation au contexte local, notamment pour regagner des marges de manœuvre.

Renforçant ce constat, nous savons aussi que nombre de directeurs départementaux n'ont pas attendu cette réforme pour engager des restructurations.

Pour autant, cette réforme présentée comme ambitieuse, se confronte de fait à un principe de réalité qu'il est de notre devoir de souligner.

Des interrogations demeurent, en nombre non négligeable. Sans entrer au stade de cette déclaration préalable dans des discussions techniques, nous souhaitons insister sur deux aspects.

Le premier porte sur le calendrier, qui reste pour la FASMI trop prématuré : nous regrettons de ne pas disposer d'une vision stabilisée de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat et de ses conséquences pour la Police Nationale, notamment en matière d'échelon régional. Par ailleurs, nous mesurons encore moins les effets potentiels de l'expérimentation de nouveaux régimes cycliques. Enfin, l'ensemble des travaux menés actuellement dans le cadre de la feuille de route sociale du MI ne sont pas pris en compte (nomenclature des officiers notamment).

La rencontre de l'ensemble de ces sujets peut se révéler selon nous explosive sur des services déjà très éprouvés par des sollicitations incessantes.

Des doutes subsistent également quant aux modalités concrètes d'accompagnement en matière de RH de cette réforme, pour tous les Corps. Pour tous les personnels concernés, il serait naïf de se satisfaire des déclarations d'intention sur l'accompagnement de la réforme.

Nous nous prononcerons ensuite sur la réforme territoriale de la PAF, qui nous semble traduite de manière intéressante l'adaptation d'une organisation territoriale à des missions et à des flux d'activités.

Elle restera néanmoins pour nous inaboutie, notamment dans sa déclinaison sur l'Île de France. Au regard des enjeux de la pression migratoire, dont chacun mesure la dimension à la fois inédite et pérenne, les esprits auraient été prêts pour une approche plus intégrée entre DCPAF et Préfecture de Police. Gageons que ce sera la prochaine étape.

Je vous remercie pour votre attention.